

5. Les malades

"Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance." (1 Co, 12-26)

Les personnes malades sont membres à part entière de la communauté paroissiale. Celle-ci est heureuse de se mettre à leur service.

Le Monastère paroissial

Les personnes qui acceptent de prier aux intentions de la paroisse peuvent aussi recevoir des intentions particulières à porter devant le Seigneur. C'est là une mission essentielle. Elle peut être accueillie par des personnes retenues chez elles par la maladie ou l'âge, mais aussi par des personnes trop occupées par leurs activités professionnelles ou familiales pour venir souvent à l'église, ou par toute autre personne.

La communion à domicile

Les personnes souhaitant porter la communion à un proche ou à un voisin sont invitées la première fois à en exprimer la demande à un prêtre. Des indications sur la manière de procéder dignement leur seront alors transmises ainsi qu'une "custode" destinée à recevoir le Saint-Sacrement. Cette custode peut être présentée au moment de la communion pour recevoir une hostie, à moins que le prêtre n'invite à la déposer sur l'autel au moment de l'offertoire. En dehors de la messe, vous pouvez vous adresser à un prêtre. Il vaut mieux éviter d'utiliser comme custode des boîtes non prévues pour cet usage. Les personnes âgées, malades ou ne pouvant se déplacer peuvent demander à recevoir la communion chez elles. Une équipe paroissiale est toujours disponible pour assurer ce service. Les prêtres sont bien sûr disposés à se déplacer, particulièrement lorsque les sacrements de réconciliation ou l'onction des malades leur sont demandés.

Renseignements : Accueil paroissial, un prêtre de la Paroisse.

L'onction des malades

A ceux que touche une grave maladie ou le très grand âge, le Christ Jésus apporte par ce sacrement de guérison le réconfort de sa force et la grâce de s'unir à son amour victorieux du péché et de la mort. Chaque année une célébration communautaire est proposée ; il reste possible de recevoir ce sacrement individuellement, éventuellement à domicile. Il s'adresse à un vivant, et ne doit pas être signe de mort, mais de vie. Ce sacrement n'est pas le seul sacrement des malades : il y a aussi la communion et la réconciliation.

Ne pas hésiter à en parler à un prêtre.

La célébration communautaire de l'onction des malades

La paroisse Saint Philippe-du-Roule propose chaque année aux personnes qui peuvent se déplacer une célébration communautaire de ce sacrement, au cours de la messe dominicale. L'information en est diffusée plusieurs semaines à l'avance dans la feuille hebdomadaire d'information paroissiale et sur le site internet.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Accueil.

PAROISSE SAINT PHILIPPE DU ROULE

9 rue de Courcelles - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 00 40 – Fax 01 53 53 00 43

Courriel : contact@stphilippedurole.org – Site : <http://www.stphilippedurole.org>

A domicile

Pour le(la) malade qui ne peut se déplacer, pour une personne en danger de mort, le sacrement des malades peut être célébré à domicile ou à l'hôpital, au milieu de la famille et des proches.

S'adresser au prêtre de son choix, ou à l'accueil de la Paroisse.

A l'hôpital ou la clinique

Vous êtes hospitalisé. Un de vos parents, un ami, un voisin entre à la clinique ou à l'hôpital... N'hésitez pas à demander sur place la visite du service d'aumônerie de l'établissement.

Après l'hospitalisation, un accompagnement

Les aumôniers d'hôpitaux souhaitent que les malades qu'ils ont suivis lors de leur hospitalisation soient " accompagnés " après leur retour à domicile. Ils les signalent aux paroisses. Les personnes désireuses de participer d'une façon ou d'une autre à l'accompagnement des malades sont invitées à se faire connaître à l'accueil paroissial. Merci.

Radio Notre-Dame (FM 100.7)

Plusieurs émissions de Radio Notre-Dame (100.7 Mhz) sont plus particulièrement destinées aux malades. Par exemple :

- le chapelet, tous les jours à 15h30, sauf le samedi ;
- la messe des malades, le jeudi, à 14h45 ;
- les émissions de la nuit.

La paroisse porte fidèlement dans la prière ses membres malades, et est heureuse de proposer les services relevant de sa responsabilité et de sa compétence ; elle souhaite vivement recevoir en retour, de chacun de ses membres et spécialement de ses membres malades ou souffrants, le secours d'une prière fraternelle. Des intentions particulières de la communauté paroissiale peuvent être confiées. C'est ce que nous appelons le "monastère paroissial".

Renseignements à l'accueil ou au secrétariat.

PAROISSE SAINT PHILIPPE DU ROULE

9 rue de Courcelles - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 00 40 – Fax 01 53 53 00 43

Courriel : contact@stphilippedurole.org – Site : <http://www.stphilippedurole.org>